

Mécanisme de financement pour
l'envoi de fonds

Appel à propositions national 2020

SÉNÉGAL



Groupe de travail sur les envois d'argent:
Effets de la crise covid-19

DIRECTIVES

LA DATE LIMITE DE SOUMISSION DES PROPOSITIONS
PROLONGÉ AU VENDREDI 19 MARS 2021 À 18:00 (GMT)

Donateurs

TABLE DES MATIÈRES

I. RESUME	2
II. CONTEXTE	4
III. BUTS ET OBJECTIFS	8
IV. CONDITIONS GENERALES ET CRITERES D'ELIGIBILITE	11
V. DOCUMENTS ET DIRECTIVES DE SOUMISSION	14
VI. CRITERES DE SELECTION ET PROCESSUS	15
VII. CALENDRIER	17

I. Résumé

Le Mécanisme de financement pour l'envoi de fonds (MFEF) du Fonds international de développement agricole (FIDA) est heureux d'annoncer l'**Appel à propositions national 2020 (APN20) : envois de fonds en temps de crise - Sénégal**.

Grâce à son budget de plus de 60 millions de dollars, le MFEF s'emploie à réduire la pauvreté et à promouvoir le développement en tirant parti des envois de fonds internationaux et nationaux et des capitaux des migrants dans les zones rurales des pays en développement. Dans ce contexte, le MFEF intervient en Afrique par le biais de la Plateforme pour les envois de fonds, les investissements et l'entrepreneuriat des migrants en Afrique (PRIME Afrique), un programme cofinancé par l'Union européenne, dans le but de réduire les inégalités et de renforcer l'inclusion financière en Afrique par la réduction des coûts des envois de fonds et la maximisation de leur impact.

Par le biais des appels nationaux de cette année, le MFEF vise à atténuer l'impact de la pandémie COVID-19 sur les marchés et les flux d'envois de fonds en Afrique, et à favoriser une reprise durable et la résilience des familles qui reçoivent ces fonds. Ce faisant, les propositions retenues devraient accroître les opportunités économiques pour les populations rurales pauvres grâce au soutien et au développement de services internationaux d'envoi de fonds innovants, peu coûteux et facilement accessibles, à destination et en provenance des pays ciblés et de leurs filières d'envoi de fonds respectives.

Cette première série d'appels à propositions nationaux se concentrera sur trois pays ciblés, à savoir la **Gambie**, le **Ghana** et le **Sénégal**, et financera des initiatives qui soutiendront au moins un des objectifs suivants :

Réduire les coûts des opérations d'envois de fonds internationaux	1. Contribuer à la réduction des coûts d'envoi de fonds internationaux vers le Sénégal et accroître l'accès et l'utilisation de services peu coûteux, transparents et adaptés aux besoins des femmes.
Accélérer la numérisation des envois de fonds internationaux	2. Accélérer le recours aux produits numériques et à l'écosystème des paiements numériques pour soutenir les envois de fonds internationaux vers le Sénégal.
Tirer parti des envois de fonds pour renforcer l'inclusion financière	3. Faire en sorte que les envois de fonds internationaux vers le Sénégal permettent de renforcer l'inclusion financière et la résilience des expéditeurs et des destinataires des envois de fonds.
Étendre les canaux officiels d'envoi de fonds internationaux	4. Promouvoir un meilleur accès et une plus grande utilisation des moyens officiels d'envoi de fonds internationaux au Sénégal.

Les types d'institutions suivants peuvent soumissionner au APN20 : les **entités du secteur privé (i) à but lucratif ou (ii) à but non lucratif, organisation non gouvernementale**

Le MFEF du FIDA encourage les partenariats stratégiques entre les entités à but lucratif et les organisations à but non lucratif, les intermédiaires financiers officiels, les opérateurs de transfert de fonds, les institutions de microfinance, les coopératives financières, les réseaux postaux, les organisations philanthropiques, les fonds d'investissement, les gouvernements locaux et nationaux, entre autres.

Cet appel à propositions national 2020 prévoit des subventions allant de **150 000 à 500 000 EUR**.

La date limite de soumission des propositions a été prolongée au **vendredi 19 mars 2021 à 18:00 (GMT)**.

Les autres critères se présentent comme suit :

- ✓ La période de mise en œuvre ne devra pas dépasser 24 mois ; les résultats attendus devront être démontrés au cours de cette période.
- ✓ Le processus concurrentiel de cet APN20 se fera en une seule phase.
- ✓ Les bénéficiaires de subventions du MFEF/FIDA sont tenus de fournir une contribution financière minimum en numéraire équivalent à :
 - 10 % du montant de la subvention demandée dans le cas d'un demandeur à but non lucratif
 - 30 % du montant de la subvention demandée dans le cas d'une entité à but lucratif

– TÉLÉCHARGER LES DIRECTIVES

Veillez trouver ci-dessous les directives spécifiques pour les trois pays, ainsi que les modèles de soumission des propositions ;

- **Senegal – Call guidelines (Anglais)**
- **Sénégal – directives de l'appel à propositions (FR)**
- **Modèles à soumettre : en anglais et en français**

Les soumissions à l'appel national à propositions 2020 doivent être faites en envoyant directement un courrier électronique à **remittances.senegal@ifad.org** avec les modèles 1 et 2 dûment complétés ainsi que le budget détaillé au format excel. Pour de plus amples renseignements, veuillez envoyer un courrier électronique à **remittances.senegal@ifad.org**.

Une séance zoom spécifique organisée par l'équipe MFEF/FIDA pour répondre aux questions a eu lieu le **11 janvier 2021**.

Veillez noter que la communication est ouverte par courrier électronique et que le site web comprend également une section de questions-réponses. Des sessions de questions / réponses ad hoc peuvent également être demandées par les candidats.

II. Contexte

A. Envois de fonds vers les pays à revenu faible et intermédiaire (PRFI) en Afrique et impact de la COVID-19

Les envois de fonds jouent un rôle important dans la lutte contre la pauvreté.

Aujourd'hui, un milliard de personnes – soit une personne sur sept dans le monde – sont concernées par l'envoi ou la réception de fonds transférés par les travailleurs migrants internationaux à leurs familles. Sur la seule année 2019, plus d'un demi-milliard de dollars ont été envoyés par plus de 200 millions de migrants à 800 millions de membres de leurs familles dans les pays à revenu faible et intermédiaire (PRFI).

Les envois de fonds constituent un apport financier crucial pour l'Afrique. Environ 85 milliards d'USD sont reçus chaque année des migrants africains dans le monde entier. Cette source vitale de revenus permet à des millions de familles d'atteindre « leurs propres objectifs de développement durable » – lutter contre la pauvreté et améliorer l'accès à la nutrition, à la santé, à l'éducation, mais aussi soutenir l'entrepreneuriat, l'épargne et l'accès au crédit – en les accompagnant sur la voie de l'indépendance financière.

Bien que le montant unitaire des fonds envoyés soit souvent faible, 200 USD par mois en moyenne, ces transferts mettent l'argent directement entre les mains de millions de pauvres, dont beaucoup résident dans des zones rurales hors de portée du système financier formel. L'impact potentiel des envois de fonds sur le développement est considérablement renforcé lorsque ces flux sont liés à des initiatives d'éducation financière et des services tels que l'épargne, le crédit, l'assurance et les services aux entreprises.

Bien que les coûts de transaction aient diminué ces dernières années, le marché africain des envois de fonds reste le plus cher, avec un coût moyen de transfert (vers et à l'intérieur de l'Afrique) de 8,12 % (Q2,2020), contre une moyenne mondiale de 6,67 % actuellement. Réduire ce coût à 3 % voire moins d'ici 2030, conformément à la cible 10.c des ODD, permettrait de remettre 5 milliards USD supplémentaires par an entre les mains des familles de migrants en Afrique.

Impact de la COVID-19 sur les envois de fonds. Depuis mars 2020, la pandémie de COVID-19 a silencieusement franchi les frontières et engendré une crise sanitaire et économique mondiale. Contrairement aux crises précédentes, lors desquelles les envois de fonds se sont avérés contracycliques, l'impact économique et l'ampleur de la COVID-19 affectent simultanément les pays d'envoi et de réception. Les expéditeurs comme les destinataires des envois de fonds ont été touchés par la perte d'emplois et de revenus, les restrictions de mobilité et de voyage, la difficulté d'accès aux services de transfert d'argent et l'augmentation des coûts de santé.

Bien que la trajectoire et l'impact de cette pandémie restent incertains à long terme, les prévisions actuelles de la Banque mondiale montrent une réduction significative de 14 % des 500 milliards d'USD d'envois de fonds vers les pays à revenu faible et intermédiaire d'ici 2021. Soit, pour des millions de familles de migrants à travers l'Afrique, une baisse de plusieurs milliards des ressources disponibles pour subvenir aux besoins de base tels que la nourriture, la santé, le logement et l'éducation, ainsi que pour soutenir l'entrepreneuriat. Par ailleurs, la pandémie a favorisé les alternatives existantes aux interactions financières en espèces et en personne, et a mis en évidence la nécessité d'accélérer la transformation numérique des services financiers. Il s'agit d'un levier clé pour atténuer l'impact de la pandémie de COVID-19 et favoriser une reprise durable.

Pour relever ces défis et saisir ces opportunités, le MFEF/FIDA lance une série d'actions pour soutenir la réponse, le redressement et, à terme, la résilience du marché des envois de fonds nationaux et de ses bénéficiaires. Le FIDA collaborera directement avec le secteur public pour appuyer les mécanismes adaptés soutenant les utilisateurs du marché des envois de fonds. Parallèlement, le FIDA travaille avec le secteur privé dans le cadre du présent **appel à propositions 2020 (APN20)** pour identifier, soutenir et développer des solutions et des modèles d'intervention innovants qui renforceront le marché des envois de fonds, favoriseront sa numérisation, étendront sa portée, en particulier dans les zones rurales, et fourniront aux destinataires des envois de fonds davantage d'outils pour accéder à ces flux, les utiliser et les investir.

Les buts et objectifs du APN20 sont conformes aux mesures globales relatives aux envois de fonds adoptées par les chefs d'État et de gouvernement dans le cadre du financement du développement des Nations unies à l'ère du Processus COVID-19 et au-delà.

PRIME Afrique. La plateforme pour les envois de fonds, les investissements et l'entrepreneuriat des migrants en Afrique (PRIME Afrique) est gérée par le FIDA avec le soutien financier de l'Union européenne. PRIME vise à réduire les inégalités et à renforcer l'inclusion financière en Afrique par la réduction des coûts des envois de fonds et l'optimisation de leur impact. Les objectifs spécifiques de PRIME Afrique sont les suivants :

1. contribuer à réduire le coût des envois de fonds à l'intérieur et à destination de l'Afrique, principalement en provenance de l'Europe ; et
2. maximiser l'impact des envois de fonds sur le développement durable, conformément aux engagements pris dans le Plan d'action conjoint de La Valette.

La crise de la COVID-19 a mis en évidence la nécessité pour de nombreuses familles de migrants d'améliorer leur résistance aux chocs futurs et d'avoir accès à des services financiers numériques. Cette crise donne l'opportunité et la responsabilité de doter ces familles des outils nécessaires pour pouvoir choisir et utiliser ces produits efficacement et pour construire leur propre filet de sécurité.

Pour mieux comprendre l'impact de COVID-19 sur le marché des envois de fonds des pays et sur les bénéficiaires, le MFEF/FIDA a réalisé un diagnostic au niveau des pays et une analyse des corridors d'envois de fonds pour plusieurs pays d'Afrique. Les premiers résultats présentés dans la section suivante montrent clairement que le marché des envois de fonds au Sénégal n'a pas été à l'abri du choc mondial et que la crise actuelle a affecté à la fois les expéditeurs et les destinataires de ses corridors d'envois de fonds transfrontaliers.

B. Envois de fonds vers le Sénégal

Le Sénégal est l'un des pays sélectionnés dans le programme PRIME Afrique. En 2020, le MFEF/FIDA a réalisé un diagnostic du marché sénégalais des envois de fonds (Diagnostic on the Senegalese Remittances Market <https://remitscope.org/africa/Senegal>), formulant une feuille de route qui a été présentée et approuvée lors d'une réunion du groupe de travail national sur les envois de fonds. La feuille de route définit les mesures et les activités permettant d'atteindre les objectifs de PRIME Afrique dans le contexte global de COVID-19 et d'assurer la réponse, la résilience et la relance face à la crise.

Les envois de fonds internationaux constituent une source importante de revenus pour la population et l'économie du Sénégal. En 2019, le flux annuel de transferts de fonds internationaux vers le Sénégal s'élevait à 2,5 milliards de dollars US (ministère des Finances du Sénégal 2020), ce qui représente 10 % de son PIB (Banque mondiale 2020). Plus d'un adulte sur cinq (Afrobaromètre 2019, ESRI, AFI 2017), et un tiers des familles en milieu rural (FIDA, 2017) dépendent de ces flux. Les principaux corridors d'envois de fonds pour le Sénégal sont la France (28%), l'Italie (18%) et l'Espagne (13%) (ministère des Finances, 2019).

L'impact à plus long terme de la pandémie reste à déterminer, car l'impact économique n'est pas encore bien ressenti dans les principaux pays européens d'envoi.

Le marché sénégalais des envois de fonds dans le cadre des objectifs de PRIME Afrique :

- **Coûts de transfert.** Les frais moyens d'envoi de fonds au Sénégal sont relativement peu élevés, à 5 % par rapport à une moyenne mondiale de 6,75 % (pour un envoi de 200 USD) au troisième trimestre 2020. Le Sénégal est bien placé par rapport à l'Afrique subsaharienne pour atteindre l'objectif de 3 % ou moins de la SDG 10.c. Toutefois, les coûts de transfert pourraient être encore plus compétitifs en utilisant des canaux numériques de bout en bout. Il existe encore une marge de manœuvre pour aider les expéditeurs à faire des économies sur les frais de transfert, notamment en utilisant davantage les canaux numériques de bout en bout qui sont en moyenne 2 % moins chers pour les grands corridors. La pandémie a incité les clients à utiliser des services en ligne, ce qui a

obligé les principaux opérateurs de virements de fonds à se lancer dans la concurrence numérique aux côtés des entreprises de technologie financière. Pour la protection des consommateurs, et conformément à la réglementation en vigueur sur la publication des frais, les envois de fonds doivent être inclus et traités spécifiquement. Une plus grande transparence est recommandée pour les envois de fonds entrants et sortants, y compris les frais de retrait pour les systèmes de facturation de l'argent mobile.

Référence pour les coûts – Q2 2020

Les données suivantes peuvent être utilisées comme base de référence et à des fins de comparaison dans les propositions.

Corridors européens	Coût moyen d'envoi de 200 USD (%)	
	Frais+marges de change Toutes les méthodes	Méthodes numériques
France – Sénégal	4,8%	2,7%
Italie – Sénégal	4,9%	3,4%
Espagne – Sénégal	5,3%	4,2%

- Écosystème des paiements numériques. Malgré la forte concurrence sur les canaux numériques entre les principaux opérateurs traditionnels et numériques, le paiement en espèces reste dominant au Sénégal. La plupart des envois de fonds entrants sont payés au guichet. L'utilisation des comptes d'argent mobile pour recevoir des transferts internationaux reste très limitée, malgré une réelle adoption de l'argent mobile dans tout le pays (+86 000 agents d'encaissement/décaissement, BCEAO 2019) et parmi la population (+4 millions de comptes d'argent mobile actifs, soit 44 % de la population adulte), stimulée par les envois de fonds nationaux par téléphone portable. Cette dichotomie entre les envois de fonds nationaux par téléphone portable et les envois de fonds internationaux en espèces représente une occasion manquée. Les services bancaires de détail et les systèmes de paiement par argent mobile ne sont pas encore intégrés, bien que de réels progrès aient été réalisés pour mettre en place un système de virement d'argent mobile au niveau régional de l'UMOA. L'interopérabilité reste donc fragmentée, ce qui limite la croissance et la portée de l'écosystème de paiement numérique au Sénégal et l'utilisation de comptes de transfert pour recevoir les envois de fonds et déplacer l'argent d'un compte à l'autre ou pour effectuer des paiements.
- **Inclusion financière.** Les envois de fonds nationaux ont été un cas d'utilisation majeur de l'argent mobile au Sénégal, entraînant une augmentation de 15% de la population adulte possédant un compte au cours des cinq dernières années (BCEAO 2019). Comme les transferts internationaux canalisent des montants plus élevés, ils peuvent également stimuler l'inclusion financière : les bénéficiaires des transferts tendent à épargner davantage que les non-bénéficiaires, en particulier dans les zones rurales (2/3 des ménages bénéficiaires épargnent contre 1/3 pour le reste de la population, FIDA 2017). En outre :
 - o Les envois de fonds internationaux et nationaux pourraient stimuler l'inclusion financière par la vente croisée de services financiers et de services à valeur ajoutée aux expéditeurs et aux destinataires.
 - o L'interopérabilité croissante entre les comptes d'argent mobile et les comptes bancaires et d'IMF ouvre la voie à un renforcement de l'accès et de l'utilisation des services bancaires par les populations non (dé)bancaarisées, y compris celles qui reçoivent des versements de fonds au guichet.
 - o Les banques sénégalaises disposant d'une antenne dans les pays expéditeurs et les banques dans les pays expéditeurs comptant la diaspora parmi leurs clients offrent des services bancaires doubles qui répondent aux besoins financiers des migrants dans les pays d'accueil et d'origine. Mais une telle offre de « bi-bancarisation » demeure limitée quant à sa portée géographique et à ses produits.

Néanmoins, un pourcentage important de portefeuilles numériques dans lesquels sont versés les transferts de fonds au Sénégal n'offrent pas d'options financières permettant de constituer un filet de

sécurité avec des produits d'épargne et d'assurance, ni d'accès à des prêts pour couvrir des besoins urgents de liquidités ou des investissements commerciaux à plus long terme.

- **Services informels d'envoi de fonds.** La pandémie de COVID-19 a un impact déstabilisateur sur les mécanismes de transferts de fonds non réglementés tels que les amis et la famille ou les transporteurs de fonds en main propre qui sont des agents informels en raison des restrictions à la mobilité. C'est particulièrement le cas pour les pays expéditeurs lointains comme les pays de l'UE. Un degré élevé d'informalité, en particulier dans les zones rurales mal desservies, donne l'occasion aux opérateurs d'accroître et de renforcer leur proposition de valeur pour les familles qui envoient de l'argent, afin d'offrir des services plus sûrs, plus rapides et à plus forte valeur ajoutée.

À la lumière de ce qui précède, PRIME Afrique vise à saisir ces occasions de développement en finançant et en soutenant les innovations, les partenariats et les produits pouvant être reproduits/mis à échelle qui favorisent des transferts de fonds rapides et à moindre coût, réduisant ainsi l'utilisation et les risques associés aux services informels de transferts de fonds non déclarés. Cela ne peut être réalisé que par des alternatives convaincantes, la sensibilisation et l'éducation. PRIME Afrique vise à maximiser l'impact des envois de fonds au Sénégal en aidant la population à utiliser ses fonds pour acquérir une certaine résilience pour l'avenir et le développement économique local.

III. Buts et objectifs

Envois de fonds vers le Sénégal

Appel à propositions FIDA/MFEF 2020 (CfP20) - Envois de fonds en temps de crise - Le SÉNÉGAL appelle le secteur privé (à but lucratif ou non) à, en réponse à COVID-19, identifier, soutenir et mettre à l'échelle des solutions et modèles d'intervention innovants qui renforceront le marché des envois de fonds, en particulier dans les zones rurales, en favorisant la réduction des coûts de virement, la numérisation et la officialisation des flux, et en fournissant aux bénéficiaires des envois de fonds davantage d'outils pour accéder, utiliser et investir ces flux.

Groupe cible. Les interventions proposées doivent avoir un impact direct sur les travailleurs migrants qui envoient des fonds depuis l'Europe et d'autres pays africains, et sur les familles qui les reçoivent au Sénégal. Étant donné que PRIME Afrique a également une approche axée sur les corridors et les résultats, les propositions peuvent inclure des initiatives dans les pays expéditeurs et destinataires. Les propositions peuvent cibler plusieurs corridors d'envoi de fonds entre l'Europe / d'autres pays africains et le Sénégal, avec préférence, mais pas exclusivement, pour les corridors entre le Senegal et la France, l'Italie et l'Espagne.

Plus précisément, le FIDA, par le biais de PRIME Afrique, financera des initiatives qui soutiendront au moins un des objectifs suivants :

Réduire les coûts des opérations d'envois de fonds internationaux	1. Contribuer à la réduction des coûts de transfert de fonds internationaux vers le Sénégal et accroître l'accès et l'utilisation de services peu coûteux, transparents et adaptés aux besoins des femmes.
Accélérer la numérisation des envois de fonds internationaux	2. Accélérer le recours aux produits numériques et à l'écosystème des paiements numériques pour soutenir les envois de fonds internationaux vers le Sénégal.
Tirer parti des envois de fonds pour renforcer l'inclusion financière	3. Faire en sorte que les envois de fonds internationaux vers le Sénégal permettent de renforcer l'inclusion financière et la résilience des expéditeurs et des destinataires des envois de fonds.
Étendre les canaux officiels d'envoi de fonds internationaux	4. Promouvoir un meilleur accès et une plus grande utilisation des moyens officiels d'envoi de fonds internationaux au Sénégal.

Les propositions doivent permettre d'atteindre des résultats spécifiques liés aux objectifs visés. Les soumissionnaires potentiels devront fournir une base de référence de la situation existante ainsi que des résultats attendus et des livrables quantifiables.

Réduire les coûts des opérations d'envois de fonds internationaux	<p>1. Contribuer à la réduction des coûts de transfert de fonds internationaux vers le Sénégal et accroître l'accès et l'utilisation de services peu coûteux, transparents et adaptés aux besoins des femmes.</p>
--	---

Exemples de résultats attendus :

- Diminution des coûts d'envoi (frais + marges de change) pratiqués par les opérateurs existants par rapport à la base de référence.
- Augmentation du nombre d'hommes et de femmes qui peuvent accéder, connaissent et utilisent les services numériques d'envoi de fonds à faible coût, notamment en ce qui concerne les options de paiement dans l'UE et entre les pays africains.
- Méthodes nouvelles ou améliorées éprouvées pour accroître la transparence des coûts d'envoi dans certains corridors.
- Opérateurs nouveaux ou existants offrant des services d'envoi de fonds à faible coût dans certains corridors avec l'Europe et entre pays africains.
- Augmentation du nombre de nouveaux opérateurs entrant sur le marché sénégalais des envois de fonds, en favorisant une plus grande concurrence grâce à l'élaboration de modèles commerciaux innovants et simplifiés pour les envois de fonds.
- Modèles de réduction des coûts durables, évolutifs et reproductibles et meilleures pratiques.

Accélérer la numérisation des envois de fonds internationaux	<p>2. Accélérer le recours aux produits numériques et à l'écosystème des paiements numériques pour soutenir les envois de fonds internationaux vers le Sénégal.</p>
---	---

Exemples de résultats attendus :

- Augmentation de la part de marché des fournisseurs de services numériques grâce à de nouvelles solutions technologiques et à des partenariats pour les Opérateurs Internationaux de Transfert d'Argent (OITA).
- Accroissement de la **proportion de clients** recevant des transferts de fonds par le biais de canaux numériques, **en particulier dans les zones rurales** ;
- Accès accru à des **produits ou des canaux numériques** compétitifs et adaptés aux besoins des femmes pour les expéditeurs et les destinataires des envois de fonds internationaux, par exemple, mais sans s'y limiter, les portefeuilles mobiles ou les virements numériques versés sur les comptes d'institutions financières réglementées (les produits conçus pour encourager ou garantir l'adoption par les femmes seront encouragés) ;
- Offre accrue sur le marché de paiements numériques de **services liés aux envois de fonds** (comme les achats en ligne, l'école, l'électricité, l'eau, les soins de santé, allocations sociales, etc.) ou de services à valeur ajoutée comme les intrants agricoles et paiements de la chaîne de valeur, l'éducation financière et les outils de gestion financière) ;
- Méthodes économiques d'**intégration** de nouveaux clients, en particulier les segments défavorisés de la population, tels que les clients à faible revenu et les femmes ;
- **Interopérabilité** accrue entre les prestataires de services d'envoi de fonds ;

- Augmentation du nombre de personnes qui peuvent accéder, connaissent et utilisent les services numériques de transfert de fonds à faible coût, notamment en ce qui concerne les options de paiement dans l'UE et en Afrique, la possibilité d'envoyer des fonds vers un portefeuille mobile et les points de retrait dans certains pays ;
- Augmentation du nombre de services d'envois internationaux et nationaux de fonds qui peuvent être **transférés vers des systèmes de paiement nationaux**.

Tirer parti des envois de fonds pour renforcer l'inclusion financière	3. Faire en sorte que les envois de fonds internationaux vers le Sénégal permettent de renforcer l'inclusion financière et la résilience des expéditeurs et des destinataires des envois de fonds.
--	--

Exemples de résultats attendus :

- Meilleur **accès aux services financiers connexes aux envois de fonds**. Ces produits peuvent comprendre, entre autres : les dépôts à intérêt, l'épargne flexible (y compris l'épargne de groupe), l'épargne d'urgence, la micro-assurance, les prêts d'urgence à faible taux d'intérêt, le crédit abordable aux micro-entreprises, les modèles de financement collectif, etc. ;
- Amélioration des **compétences en matière de gestion et de planification financières** des expéditeurs et des destinataires des envois de fonds grâce à des programmes d'éducation financière sur mesure (les interventions visant à garantir la participation des femmes, des populations rurales et des groupes à faibles revenus seront encouragées) ;
- Amélioration des connaissances et de la confiance des expéditeurs et des destinataires des envois de fonds en ce qui concerne les **produits financiers numériques** grâce à des programmes d'éducation numérique ciblés et à faible coût (les interventions visant à combler l'écart entre les sexes en matière de préparation au numérique seront encouragées) ;
- Meilleures **informations disponibles et accessibles aux clients** sur les envois de fonds et autres services financiers pour permettre un meilleur processus décisionnel ;
- Élargissement de la couverture des points de versement des fonds envoyés aux zones mal desservies, en particulier en milieu rural, grâce à des modifications réglementaires ciblées.

Étendre les canaux officiels d'envoi de fonds internationaux	4. Promouvoir un meilleur accès et une plus grande utilisation des moyens officiels d'envoi de fonds internationaux au Sénégal.
---	---

Exemples de résultats attendus :

- Nombre accru d'utilisateurs des canaux formels pour les envois de fonds ;
- Nombre accru de produits et services financiers associés aux envois de fonds ;
- Augmentation du nombre de nouveaux produits destinés aux travailleurs migrants vulnérables dans l'UE et en Afrique ;
- Amélioration des activités de sensibilisation, de marketing et d'éducation financière ciblant spécifiquement les utilisateurs informels de transferts de fonds ;
- Adoption par les organisations réglementées ou semi-formelles qui collectent les envois de fonds internationaux, comme les bureaux de change, d'une structure juridique leur permettant de se conformer aux lois en vigueur et de consolider leur activité d'envoi de fonds.

IV. Conditions générales et critères d'éligibilité

Allocation financière et période de mise en œuvre

Cet appel à propositions (APN20) est destiné à fournir des subventions d'un montant de **150 000 à 500 000 EUR**.

- ✓ La période de mise en œuvre ne devra pas dépasser 24 mois ; les résultats attendus devront être démontrés au cours de cette période.
- ✓ Le processus concurrentiel de cet APN20 se fera en une seule phase.
- ✓ Les bénéficiaires de subventions du MFEF/FIDA sont tenus de fournir une contribution financière minimum en numéraire équivalent à :
 - 10 % du montant de la subvention demandée dans le cas d'un demandeur **à but non lucratif**
 - 30 % du montant de la subvention demandée dans le cas d'une entité **à but lucratif**

Les revenus générés par les services offerts dans le cadre du projet ne peuvent pas servir de contribution financière. Ils doivent plutôt être considérés comme l'instrument principal de la pérennité du projet.

Lorsqu'elles y ont droit, les institutions sont invitées à demander une exonération fiscale aux autorités gouvernementales pour l'utilisation des ressources du MFEF/FIDA.

Critères d'éligibilité

Avant d'élaborer une proposition, tous les demandeurs doivent vérifier l'éligibilité de leur institution. -

Modèle 1 – Auto-certification de l'éligibilité à la subvention du FIDA et la section du questionnaire d'éligibilité du Modèle 2.

Pour être admissibles, les projets proposés doivent être conformes aux lignes directrices du document **Envois de fonds au Sénégal : appel à propositions 2020**, et s'inscrire dans le cadre de la réponse à la COVID-19.

Toutes les organisations candidates doivent avoir des activités pérennes et posséder une expérience avérée dans le domaine d'expertise concerné par le projet.

Les propositions doivent présenter des résultats opérationnels clairs. Lorsque les activités comprennent des recherches ou des études, le projet doit clairement montrer comment les résultats seront appliqués. Les plateformes technologiques doivent inclure une description des phases de test, d'application et de formation.

Une attention particulière devra être portée à l'environnement réglementaire, qui peut selon les cas servir ou entraver les objectifs attendus.

Institutions éligibles

Les types d'institutions pouvant répondre à cet APN20 sont les suivants : (i) les entités à but lucratif et (ii) les entités à but non lucratif.

Les entités du secteur privé qui souhaitent répondre au présent AP doivent tenir compte de la condition suivante : en tant que principal bailleur, le FIDA est autorisé à promouvoir et à diffuser des informations sur toute activité ou tout produit financé par la subvention. Toute exception doit être explicitement stipulée dans la demande de subvention lors de sa soumission.

Les subventions destinées aux organisations à but lucratif comprendront des mécanismes de rémunération partielle à la performance en vertu desquels les décaissements du FIDA seront liés à des indicateurs de performance de la mise en œuvre ainsi qu'à l'apport d'une contribution financière spécifique effectif.

Le présent APN20 est ouvert aux partenariats stratégiques entre, d'une part, des organisations du secteur public (banques centrales, régulateurs du secteur financier) et du secteur privé fournissant des activités de soutien aux envois de fonds et, d'autre part, des intermédiaires financiers formels, des sociétés de transfert d'argent, des institutions de microfinance, des FinTechs, des coopératives financières, des réseaux postaux, des réseaux de la diaspora, des banques, des opérateurs télécoms, des fonds d'investissement et des institutions à but non lucratif, entre autres.

Les conditions spécifiques suivantes s'appliquent aux candidats :

- ✓ être une organisation légale enregistrée dans un État membre du FIDA (dans le cas de l'implication d'entités multiples, l'une d'entre elles au moins doit être basée dans un État membre) ;
- ✓ être doté d'un statut juridique et enregistré dans le pays dans lequel il opère ; une preuve du statut juridique, telle que l'enregistrement officiel, sera demandée avant l'approbation finale du FIDA ;
- ✓ être une institution privée (i) à but non lucratif telle qu'une organisation non gouvernementale; ou (ii) à but lucratif ;
- ✓ possibilité de s'associer à d'autres institutions éligibles et de présenter une demande conjointe, en précisant les rôles et les responsabilités de chacun ;
- ✓ avoir la capacité de conclure des accords financiers et juridiques avec le FIDA, et se conformer aux directives du FIDA en matière de passation de marchés (voir les [Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets](#)) ;
- ✓ ne pas agir en tant qu'intermédiaire, mais être directement responsable de la préparation et de la gestion de la proposition ;
- ✓ présenter des états financiers vérifiés et des rapports d'audit externe signés, conformément aux normes internationales d'audit, pour les deux dernières années au moins (trois ans dans le cas des entités à but lucratif) ;
- ✓ avoir un minimum de deux ans d'expérience opérationnelle pertinente pour les institutions à but non lucratif, et trois ans pour les entités à but lucratif ;
- ✓ avoir une expérience avérée dans le domaine des envois de fonds directement utile au projet, sauf si la proposition est présentée conjointement, auquel cas au moins une des organisations partenaires doit avoir l'expérience requise.

Dépenses éligibles

Les dépenses éligibles sont les **dépenses essentielles directement liées aux activités du projet définies dans la convention de subvention**, effectuées par les candidats pendant la mise en œuvre du projet. Les dépenses éligibles doivent être (i) raisonnables pour les biens et/ou services acquis, (ii) exprimées hors taxes, (iii) réalisées conformément à des procédures de passation de marchés convenables pour le FIDA, (iv) justifiées par une documentation adéquate, et (v) vérifiables par le MFEF/FIDA.

Les dépenses peuvent couvrir la totalité ou une partie des catégories suivantes:

- ✓ services de conseil (les coordinateurs de projet qui font partie du personnel de l'organisme promoteur ne peuvent pas être financés par une subvention du MFEF/FIDA et sont censés travailler à plein temps sur le projet pendant la période contractuelle) ;
- ✓ coûts de recherche et d'étude qui contribuent directement aux résultats du projet ;
- ✓ coût de développement et de test des produits ;
- ✓ coûts de marketing et de promotion des produits et des marchés soutenus par l'initiative ;
- ✓ actions de sensibilisation, ateliers et séminaires ;
- ✓ formateurs ou animateurs ;
- ✓ élaboration du matériel de formation ;
- ✓ acquisition de licences et de logiciels ;

- ✓ achat de matériel informatique ou de plateformes technologiques (pas plus de 30 % de la subvention du FIDA) ;
- ✓ frais de voyage.

Veillez noter que ces activités doivent être explicitement liées aux activités et à l'objectif des résultats du projet et constituent un élément clé pour atteindre les résultats attendus du projet.

Notes

- ✓ À la fin du projet, le MFEF/FIDA exige qu'une déclaration de responsabilité soit soumise en même temps que les états financiers vérifiés de l'institution, qui doivent faire référence à la subvention du FIDA.
- ✓ Lorsque le projet comporte des recherches/études dont les résultats sont essentiels à sa faisabilité, l'équipe technique du MFEF se réserve le droit d'évaluer les résultats avant la mise en œuvre d'autres activités du projet.
- ✓ L'embauche de consultants nationaux est encouragée dans la mesure du possible.
- ✓ Les fonds alloués par le MFEF/FIDA doivent être répartis entre les activités et non affectés à une seule activité spécifique.

Dépenses inéligibles

Les fonds du MFEF/FIDA *ne peuvent pas* être alloués aux dépenses suivantes :

- X Investissement dans des infrastructures physiques (construction, propriété foncière et équipements durables tels que les machines lourdes) ;
- X Fonds de crédit (toutefois, le coût de la mise en place d'un fonds de crédit serait une dépense éligible) ;
- X Matières premières ;
- X Subventions ou compensations monétaires pour le personnel existant des institutions bénéficiaires et, dans le cadre de stratégies de marketing, pour des services financiers existants non liés à l'objet de la subvention ;
- X Coûts opérationnels de l'institution bénéficiaire (le MFEF/FIDA ne financera pas les coûts opérationnels courants ; toutefois, ceux-ci peuvent être inclus en tant que contrepartie en nature dans la mesure où ils sont pertinents pour le projet) ;
- X Applications d'entreprises privées destinées à développer les activités de ces entreprises dans les pays en développement, mais non susceptibles d'avoir un impact significatif sur le développement ;
- X Fonds propres ou capitalisation de l'entreprise ;
- X Coûts d'exploitation à long terme de l'entreprise.
- X Frais généraux

V. Documents et directives de soumission

Cet appel à propositions suit une procédure en **trois phases**. À l'issue de chaque phase, les candidats seront invités à soumettre des documents complémentaires à l'appui de leur proposition. Veuillez noter que la soumission devra être effectuée par courrier électronique direct à remittances.senegal@ifad.org.

Les phases sont organisées comme suit :

- (i) **Qualification et soumission** : le demandeur soumettra une proposition complète – **Modèle 2** - par courrier électronique accompagnée du **Modèle 1 - Déclaration d'éligibilité aux subventions du FIDA** (*signée*) et un budget détaillé au format Excel ;
- (ii) **Examen et sélection** : le Comité de sélection de l'APN20 examinera et présélectionnera les propositions pour approbation par le comité d'investissement. Les propositions ; les propositions sélectionnées à l'issue du processus concurrentiel seront finalisées en collaboration avec les soumissionnaires.
- (iii) **Approbation et décaissement** : la liste finale des projets sélectionnés sera approuvée par la direction du FIDA ; les conventions de subvention seront ensuite élaborées, approuvées et signées par les deux parties avant le premier décaissement.

Directives pour la soumission de propositions

Comment soumettre une candidature ?

Les candidats éligibles doivent remplir les Modèles 1 et 2 et soumettre par courrier électronique avant le 19 mars 2021. Toutes les questions doivent être remplies. Les candidatures incomplètes ne seront pas prises en considération.

Les informations et documents suivants sont exigés :

1. Modèle 1 - Déclaration d'éligibilité à un financement du FIDA signée, en format PDF
2. Modèle 2 - Proposition de projet entièrement complétée, en format Word
3. Budget détaillé, en format Excel

Les propositions des informations incomplètes ou des documents manquants *ne seront pas examinées.*

Pour de plus amples informations sur le présent appel à propositions, veuillez envoyer un courriel à remittances.senegal@ifad.org.

La date limite de soumission des propositions a été prolongée au vendredi 19 mars 2021 à 18:00 (GMT).

Les propositions qui ne suivent pas les consignes de présentation spécifiées ne seront pas examinées. Il est fortement recommandé aux candidats de finaliser leur proposition dans un délai suffisant avant la date limite. **Seules les propositions soumises par l'intermédiaire de l'outil de soumission en ligne seront prises en considération.**

Une séance zoom spécifique organisée par l'équipe MFEF/FIDA pour répondre aux questions a eu lieu le **11 janvier 2021**.

Veuillez noter que la communication est ouverte par courrier électronique et que le site web comprend également une section de questions-réponses. Des sessions de questions / réponses ad hoc peuvent également être demandées par les candidats.

VI. Critères de sélection et processus

A. Critères de sélection

Pour être éligibles, les projets proposés doivent être alignés sur les objectifs du APN20. Le MFEF/FIDA examinera également dans quelle mesure ses ressources sont nécessaires à la réalisation du projet et quelle est la valeur ajoutée du soutien apporté par le MFEF.

Les propositions des candidats éligibles seront évaluées sur la base des critères décrits ci-dessous.

- (i) **Degré d'innovation.** Dans quelle mesure le projet propose-t-il de nouveaux moyens pour traiter les problèmes identifiés ? En quoi se démarque-t-il des modèles/tendances existants, sur le plan de son contenu et/ou de sa méthodologie de mise en œuvre ? La proposition doit faire état des obstacles à l'innovation spécifiques au pays/à la région de la proposition (juridiques, politiques, réglementaires, etc.).
- (ii) **Viabilité et reproductibilité.** Le projet/l'initiative doit pouvoir être maintenu avec un minimum de ressources, et doit démontrer qu'il peut être appliqué à d'autres contextes et publics cibles afin d'accroître son impact et sa portée dans le temps. Les innovations et les résultats des extensions à plus grande échelle doivent pouvoir être développés sans le soutien continu du MFEF/FIDA. La viabilité financière et organisationnelle doit être assurée.
- (iii) **Positionnement sur le marché.** Le candidat doit s'adresser clairement à un segment de marché/corridor spécifique et estimer correctement ses avantages concurrentiels pour y arriver. La proposition doit démontrer la profondeur du marché et la capacité du candidat à concevoir un modèle économique commercialement viable avec des produits et des canaux de distribution appropriés.
- (iv) **Impact.** Le projet/l'initiative doit démontrer l'efficacité des actions spécifiques prévues et les avantages attendus pour le public/marché cible, et la proposition doit expliquer concrètement les résultats déjà obtenus ou attendus à l'avenir. Les objectifs et les résultats spécifiques doivent être clairement mentionnés.
- (v) **Stratégie de mise en œuvre.** Le projet/l'initiative doit décrire clairement les activités spécifiques, les modalités opérationnelles et les partenariats qui ont été et seront développés pour le mettre en œuvre, ainsi que le type et le nombre de participants attendus (directs et indirects). L'évaluation des propositions portera sur : la faisabilité et la cohérence des activités du projet, le programme du projet, le budget proposé et le plan de financement ; la pertinence des dispositions de mise en œuvre, des partenariats et des ressources à mobiliser pour le projet ; et la qualité globale des documents de la proposition (forme et contenu).
- (vi) **Capacité de mise en œuvre.** Le demandeur et les organisations partenaires doivent démontrer leur expérience dans le domaine des envois de fonds et/ou numérisation. Les candidats doivent fournir des preuves de l'intérêt et/ou de l'engagement des partenaires.

Des critères d'évaluation spécifiques par type de projet seront appliqués comme suit :

Critères d'évaluation		Pondération %
I	Degré d'innovation	10
ii	Viabilité et reproductibilité	20
iii	Positionnement sur le marché	10
iv	Impact par rapport aux objectifs de l'APN20	30
V	Stratégie de mise en œuvre	10
Vi	Capacité de mise en œuvre	20
	Total	100

Les membres du Comité d'examen du MFEF/FIDA attribueront entre 0 et 5 points aux critères susmentionnés suivant l'échelle ci-dessous :

- 0 – informations manquantes ou incomplètes
- 1 – faible
- 2 – correct
- 3 – bon
- 4 – très bon
- 5 – excellent

Un facteur de pondération est attribué à chaque critère de présélection comme indiqué ci-dessus. Il sera appliqué à la note obtenue pour chaque critère afin de déterminer la note globale et le classement de chaque proposition.

Le Comité de sélection du MFEF/FIDA peut définir un seuil minimum pour chaque critère de sélection, ainsi que pour la note globale. Les propositions dont les notes n'atteignent pas ce seuil seront disqualifiées. Veuillez noter que la qualité rédactionnelle et la qualité de présentation de la proposition seront également prises en compte par les examinateurs du APN20. **Attention : les propositions qui dépassent les limites de texte spécifiées dans le formulaire de candidature peuvent être exclues du processus d'examen.**

B. Processus de sélection

Le délai requis pour l'examen des propositions par le Comité de sélection e investissement du APN20 est estimé à 6 semaines. Il pourra être prolongé en fonction du nombre de propositions reçues. La sélection se fera sur la base des critères exposés plus haut.

La sélection sera opérée après l'examen technique de chaque proposition sur la base des **critères d'éligibilité** énoncés au chapitre IV **et des critères de sélection** indiqués dans la section VI.A. ci-dessus. Le Comité de sélection de l'APN20 sélectionnera les projets les plus appropriés en vue de l'octroi d'une subvention, qui devront ensuite être approuvés par la direction du FIDA.

La finalisation de la conception des projets sera effectuée, au cas par cas, par le biais de réunions en ligne ou de visites sur place préalablement organisées avec l'équipe du MFEF/FIDA. Des représentants des organisations promotrices et des éventuels partenaires devront être présents lors de ces réunions. Un document de conception de projet sera préparé conformément au format standard et sera finalisé avec le demandeur.

Approbation et décaissement

Une fois la conception du projet finalisée et satisfaisante, le document sera diffusé en interne au FIDA pour approbation. Une fois toutes les autorisations et approbations reçues, une convention de subvention sera soumise à l'organisme promoteur pour signature, puis à la direction du FIDA pour contresignature. Les décaissements seront programmés et effectués conformément aux échéanciers convenus pour les différentes propositions.

VII. Calendrier

Les réponses à l'Appel à propositions national 2020 doivent être soumises par courrier électronique remittances.senegal@ifad.org

Le FIDA ne prendra en compte aucune demande adressée par un autre biais.
Pour plus d'informations, veuillez envoyer un courriel à remittances.senegal@ifad.org.

Veuillez vérifier les modèles de soumission 1 et 2 disponibles sur:
<https://www.ifad.org/en/prime-africa>

Calendrier de l'Appel à propositions national 2020 - Sénégal	
Phase de qualification et de soumission	
Lancement de l'Appel à proposition national 2020	23 décembre, 2020
Date de réunion pour questions : Sénégal	
11 janvier 2021	
Délai de soumission des propositions à compter de la date de lancement	7 semaines
Date limite pour la soumission des propositions	Vendredi, 19 mars 2021 à 18:00 (GMT)
Phase d'examen	
Examen par le Comité d'examen de l'APN20	2 semaines – jusqu'au jeudi 1^{er} avril 2021
Phase de présélection et de due diligence	
Fin du processus de due diligence	2 semaines– jusqu'au vendredi 16 avril 2021
Phase de sélection et de finalisation de la conception	
Sélection par le Comité d'investissement	2 semaines – jusqu'au jeudi 29 avril 2021
Notification des candidats dont la proposition a été retenue**	le vendredi 30 avril 2021
Phase d'approbation et de décaissement	
Version finale des accords de subvention approuvée par la direction du FIDA et décaissement pour les projets approuvés (le délai requis dépend de la complexité du projet)	(de 8 à 12 semaines)

**Les dates peuvent varier en fonction du nombre de projets et de la complexité des projets reçus.*

***Les propositions sélectionnées feront l'objet d'un examen interne final au sein du FIDA. Un projet ne sera considéré comme approuvé qu'au moment de la signature de la convention de subvention de faible montant.*

Pour plus d'informations, voir :

<https://www.ifad.org/en/prime-africa>

Pour toute demande d'information complémentaire, contacter :

remittances.senegal@ifad.org